



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du Logement Grand Est**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 03 DEC. 2025

portant organisation de la consultation pour l'établissement d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le territoire du Bas-Rhin

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

VU les articles L. 120-1, L. 123-19-1, L. 125-6, L. 125-7, R 125-23 et R. 125-41 à R. 125-48 et suivants du code de l'environnement ;

VU le rapport de la DREAL Grand Est du 21 novembre 2025 proposant la création d'un SIS dans le département du Bas-Rhin ;

CONSIDÉRANT que le dossier de projet de création de secteur d'information sur les sols (SIS) est complet et qu'il comporte des informations suffisantes pour procéder aux consultations prévues par le code de l'environnement ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le projet de secteur d'information sur les sols (SIS) situé en totalité sur le territoire du département du Bas-Rhin : TOTAL Kogenheim – 40 route de Strasbourg à KOGENHEIM (67246) - n° SSP 00105030101 est en cours d'élaboration.

Ce projet de SIS fait l'objet d'une fiche consistant en une description succincte du site, une représentation graphique à l'échelle cadastrale des parcelles le délimitant, ainsi que les informations détenues par l'État sur la pollution des sols sur ses parcelles.

Cette fiche de projet SIS est adressée aux maires ou président(e)s des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux propriétaires concernés lors de la consultation. Elle est accessible sur le site de la DREAL Grand Est pendant la durée de la consultation publique.

ARTICLE 2 :

Les maires et les président(e)s des établissements publics de coopération intercommunale concernés pourront formuler leurs éventuelles observations sur le projet de SIS, par voie électronique à l'adresse suivante : sis67.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr.

ARTICLE 3 :

Le ou les propriétaires concernés, ainsi que le public, pourront formuler leurs éventuelles observations sur le projet de SIS par voie électronique à l'adresse suivante :
sis67.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

La consultation publique organisée sur le site de la DREAL aura lieu du **15 décembre 2025 au 18 février 2026**, à l'adresse suivante : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr> - onglet « **consultations publiques** ».

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin ainsi que sur son site internet.

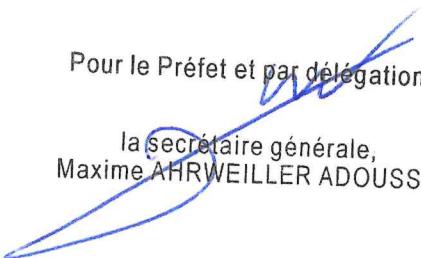
ARTICLE 5 :

- La secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Grand Est,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée :

- au sous-préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein ;
- au président de la communauté de communes du Canton d'Erstein ;
- au maire de la commune de Kogenheim.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

la secrétaire générale,
Maxime AHRWEILLER ADOUSO